

Comité Régional Escrime Auvergne Rhône Alpes

RÈGLEMENT DE LA SAISON 2020-2021

Amendements Covid

1 – Formule des épreuves

2 - Organisation des épreuves

- A Information des épreuves
- B Horaires des épreuves
- C Droits d'engagements
- D Engagement des tireurs
- E Directoire Technique
- F Couverture Médicale
- G Arbitrage
- H Récompenses
- I Code disciplinaire
- J Envoi des résultats
- K Classements

3 – Coefficient pour le classement

4 – Qualifications à la Fête Des Jeunes et aux championnats de France en individuel

5 – Qualifications aux championnats de France M17 et M20 par équipe

1 – FORMULE DES EPREUVES (à partir de la catégorie M15)

- **En individuel** : un tour de poules de 6 ou 7 sans éliminés décalage par club + TED.
Possibilité de faire 2 tours de poule sur le régional H2024 au sabre et en fonction des effectifs au fleuret et à l'épée dans ce cas les poules de 5 ou 6 sont possibles.

Par équipe M17 et M20 :

Formule : Tableau d'élimination directe, toutes les places pourront être tirées.

A – Classement des tireurs en début de tournoi pour toutes les catégories

On prendra le classement national.

Les tireurs n'ayant pas de classement n'auront aucun indice de départ.

B – Classement des équipes en début de tournoi

Le classement de départ sera effectué sur les 3 meilleures places du classement de l'épreuve sélective individuelle.

Les tireurs classés dans les 16 premiers du classement national seront classés de 1 à 16 puis le premier de l'épreuve sélective sera classé 17, le 2nd 18...

Un tireur non classé se verra attribuer un numéro de série correspondant à celui du dernier classé à l'épreuve sélective + 16 dans l'arme et la catégorie.

En cas d'égalité, un tirage au sort automatique est effectué entre les équipes concernées.

2 - ORGANISATION DES ÉPREUVES

A - Information des épreuves

Le règlement de l'épreuve devra être adressé par l'organisateur, au comité régional qui le diffusera aux clubs après l'avoir visé, et le postera sur le site des engagements en ligne de la F.F.E.

B - Horaires des épreuves

Samedi matin : début de l'épreuve au plus tôt à 9h30

Dimanche : début de l'épreuve au plus tôt à 9h30 (individuel et équipes).

Certaines dispositions particulières peuvent être prises sous la responsabilité des CTS.

C - Droits d'engagements

10 € pour les épreuves individuelles

30 € pour les épreuves par équipe.

D - Engagements des tireurs

Les engagements se feront obligatoirement en ligne sur le site de la FFE

- Par les clubs pour les épreuves open

- Par le Comité Régional pour la Fête des Jeunes et les championnats de France

E - Directoire Technique

Il sera composé de 3 personnes :
Responsable de l'arbitrage
Responsable de l'organisation
CTS ou son représentant

F - Couverture Médicale

Cf. règlement médical fédéral en vigueur.

G - Arbitrage

- Cf. règlement fédéral en vigueur. Le club organisateur devra, le jour même, indemniser les arbitres conformément à la réglementation de l'arbitrage.

H - Récompenses

Les huit premiers seront récompensés en individuel et les 3 premières équipes. Si moins de 12 tireurs, seuls les 4 premiers seront récompensés.

I - Code disciplinaire

Se fondant sur l'article T97, le Directoire Technique devra :

- Veiller à l'application du règlement.
- Surveiller les recommandations de la Commission des Éducateurs de la FFE concernant les règles de courtoisie
- Sanctionner notamment les faits antisportifs qui ne seraient pas sanctionnés par l'arbitre (jets de matériel, gestes obscènes, insultes, menaces...).

La procédure sera la suivante :

- Immédiatement après la faute, rapport du membre du Directoire Technique témoin de l'incident
- Décision collégiale, officialisation et annonce de la sanction.

Si carton noir : l'organisateur adressera le rapport à la FFE avec copies au président du Comité Régional concerné, au président du club concerné et au CTS.

J - Envoi des résultats

A l'issue de chaque compétition, **au plus tard le lundi midi**, l'organisateur devra transmettre les fichiers de gestion de la compétition (dossier Engarde compressé, ou fichiers cotcot) au Comité Régional et mettre les résultats en ligne sur le site de la FFE.

RAPPEL : les clubs organisateurs conserveront les fichiers complets de la compétition jusqu'à la fin de la saison.

3 - COEFFICIENTS POUR LE CLASSEMENT - TOUTES SÉLECTIONS

Prise en compte de l'épreuve épée M15 et M20 à Tournon les 4 et 5-10-2020 au coef 1 et épreuve sélective de juin 1.1 (meilleur résultat sur les 2 épreuves)

4 - QUALIFICATIONS EN INDIVIDUEL (X = quota dans le tableau en bas de page)

Fête des Jeunes : les X premiers de l'épreuve sélective au fleuret et au sabre.

A l'épée, les X premiers du classement régional (1/2) Tournon le 4/10/2020 et Montélimar le 13/06/2021

La sélection, la liste des remplaçants du comité régional seront envoyés à l'organisateur de la Fête des Jeunes par le comité régional.

Moins de 17 ans

Les 16 premiers du classement national, qui ne pourront pas participer à l'épreuve sélective, *sauf si l'effectif est moins important que le quota*, plus les X premiers de l'épreuve sélective à toutes les armes.

Moins de 20 ans (sous réserve de l'organisation de l'épreuve sélective du mercredi 30 juin)

Au fleuret et au sabre, les 16 premiers du classement national, qui ne pourront pas participer à l'épreuve sélective, *sauf si l'effectif est moins important que le quota*, plus les X premiers de l'épreuve sélective du 30 juin.

A l'épée, les 16 premiers du classement national, qui ne pourront pas participer à l'épreuve sélective, *sauf si l'effectif est moins important que le quota*, plus les X premiers du classement régional (1/2) Tournon le 3/10/2020 et Lyon le 30/06/2021

5 - QUALIFICATIONS EN EQUIPES

Moins de 17 ans, Moins de 20 ans

Les X premières équipes de l'épreuve sélective sauf à l'EH moins de 20 ans où la sélection sera faire par rapport au classement national. (3 meilleurs tireurs classés).

Quotas France 2021

	M15	M17		M20	
		Ind	Eq	Ind	Eq
FD	9	10	1	7	2
FH	6	11	2	9	2
ED	7	6	1	5	1
EH	5	10	2	10	1
SD	5	13	2	8	1
SH	12	9	1	7	1